

FORMATION : MANDATS ET PUBLICITÉ D'ANNONCES

Durée :

1 journée (7h)

Formation pratique et
interactive

Public cible :

- Agents immobiliers
- Négociateurs
- Mandataires indépendants
- Administrateurs de biens
- Toute personne intervenant dans la transaction immobilière

Pré requis :

- Une connaissance générale de la transaction immobilière est recommandée.

Modalité :

- Lieu : présentiel (salle équipée) ou distanciel (visioconférence)
- Matériel : vidéoprojecteur, supports remis aux stagiaires
- Accessibilité : adaptée aux personnes en situation de handicap

OBJECTIF DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, l'apprenant sera capable d'identifier les règles essentielles relatives aux mandats immobiliers et aux obligations publicitaires, afin de sécuriser juridiquement son activité et de valider ses acquis par un quiz.

POURQUOI CETTE FORMATION ?

La réglementation des mandats et des annonces immobilières encadre strictement l'activité des professionnels afin de protéger les consommateurs et de garantir la transparence des transactions. Une non-conformité peut entraîner des sanctions pénales ou remettre en cause la rémunération du professionnel. Comprendre ces obligations permet de sécuriser les pratiques, d'éviter les nullités et de diffuser des annonces conformes aux exigences légales.



FORMATION : MANDATS ET PUBLICITÉ D'ANNONCES



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

À la fin de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Comprendre les conditions de validité d'un mandat immobilier.
- Identifier les mentions obligatoires dans les annonces de vente et de location
- Prévenir les pratiques commerciales trompeuses.

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Apports théoriques illustrés d'exemples
- Études de cas et exercices pratiques
- Mise en situation collective
- Supports pédagogiques remis aux participants

MODALITE D'EVALUATION :

- **Diagnostic** : tour de table en ouverture
- **Formative** : études de cas et exercices au fil de la journée
- **Sommative** : quiz final
- **Satisfaction** : questionnaire de fin de formation

FORMATION : MANDATS ET PUBLICITÉ D'ANNONCES



DEROULE DE LA JOURNEE

Matinée (3h30)

Introduction : présentation des participants et recueil des attentes

Cadre juridique de l'activité immobilière

- Loi n°70-9 du 2 janvier 1970 et décret du 20 juillet 1972 (cadre d'exercice).
- Obligation de détenir une carte professionnelle pour percevoir une commission.

Le mandat immobilier : condition préalable à toute entremise

- Mandat écrit signé et en cours de validité.
- Mentions obligatoires (durée, charge de la commission, étendue de la mission..)
- Conditions de maniement des fonds
- Numéro d'inscription au registre des mandats
- Mandat simple vs mandat exclusif

Cas pratique : analyse d'un mandat et repérage des clauses à risque

FORMATION : MANDATS ET PUBLICITÉ D'ANNONCES



DEROULE DE LA JOURNEE

Après-midi (3h30)

Obligations générales en matière de publicité

- Le mandat préalable
- Le prix, les honoraires TTC et leur répartition

Informations professionnelles obligatoires

- Numéro de carte professionnelle
- Nom de l'entreprise et adresse
- Numéro SIREN et immatriculation RCS
- Barème des tarifs visible en agence, en vitrine et accessible en ligne.

Mentions spécifiques aux annonces de vente

- Affichage du prix honoraires inclus si charge acquéreur.
- Indication du prix hors honoraires et modalités de répartition.

FORMATION : MANDATS ET PUBLICITÉ D'ANNONCES

DEROULE DE LA JOURNEE SUITE

Mentions obligatoires pour les annonces de location

- Montant du dépôt de garantie
- Caractère meublé
- Honoraires charge locataire
- Commune (loyers plafonnés) et surface habitable
- DPE

Prévenir les pratiques trompeuses

- Proposer un bien déjà vendu ou loué
- Afficher un prix différent de celui du mandat
- Indiquer une surface erronée

Obligations des agents commerciaux

Depuis 2022, mention « EI » ou « Entrepreneur individuel » obligatoire.

Cas pratique final : audit de conformité d'une annonce et d'un mandat

Débriefing collectif et réponses aux questions

Évaluation finale : quiz de validation des acquis

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT

- **Avant la formation** : recueil des attentes
- **Pendant la formation** : accompagnement individualisé lors des cas pratiques
- **Après la formation** : remise des supports et fiches mémo.

FORMATION : MANDATS ET PUBLICITÉ D'ANNONCES

TARIF :

- Présentiel 7 h : 294 € HT
- Distanciel 7 h : 245 € HT

*

Formation
inter ou intra-entreprise
(hors frais éventuels de
déplacement ou de logistique)

TAILLE DU GROUPE

De 6 à 12 participants
maximum

LIEU DE FORMATION

Dans vos locaux ou en
distanciel.

En cas de besoin de location d'une
salle externe, des frais
supplémentaires pourront être
appliqués.



Modalités et délais d'accès

Entrée possible tout au long de l'année,
sous réserve de disponibilités.

Délai indicatif entre la demande et
l'entrée en formation : 30 jours.

Inscription : via le formulaire de contact
du site ou par téléphone.

Accessibilité

Contactez notre Référente Handicap :
Mélissa Sayad
msayad@andrea-formation.com

FORMATION : MANDATS ET PUBLICITÉ D'ANNONCES



NOUS CONTACTER :

A votre disposition pour plus d'informations :

Mélissa SAYAD :



msayad@andrea-formation.com

06.68.43.37.77

Ann-Cécile JOUCHER :



acjoucher@andrea-formation.com

06.29.93.74.24

ANDREA FORMATION

Immeuble le triangle,
Pôle d'Excellence Jean-Louis 68, VIA NOVA
83 600 Fréjus

Siret : 988 191 219 00019

NDA : 93 83 08 463 83



<https://andrea-formation.com>

S'INSCRIRE

Présentiel



Distanciel

